

# Les cabanes du Club alpin suisse

**Le CAS et soixante-seize de ses cent dix sections sont propriétaires de cent cinquante deux refuges de haute et moyenne montagne\*.**

**Les problèmes qu'ils posent et les débats qu'ils suscitent sont très proches de ceux de leurs homologues français... Petit état des lieux.**

En Suisse, un refuge est une cabane (traduction du mot allemand « Hütte »). À cette liste, il convient d'ajouter le refuge Solvay sur l'arête du Hörnli au Cervin. Il est géré par le comité central du CAS et ne peut être utilisé qu'en cas d'urgence.

## Aperçu historique

L'année de sa fondation, en 1863, le CAS décidait la construction de son premier refuge, la cabane Grünhorn (2 448 m) au pied du Tödi, dans les Alpes glaronaises. Reconstitué en 1897, il existe toujours et, choyé par la section

orages. Les plans étaient faciles à imaginer : quatre murs et un toit ; à l'intérieur un foyer, une table et quelques places sur un bat-flanc avec un peu de foin ou de paille. »

Plus de quarante cabanes ou bivouacs du CAS sont l'œuvre de deux constructeurs, le Valaisan Camille Brantschen et le Zurichois Jakob Eschenmoser, d'où une certaine unité des refuges du CAS que se complaisent à reconnaître les visiteurs, notamment les alpinistes étrangers : bâtiments généralement carrés ou rectangulaires du premier constructeur (période de 1925 à 1950), polygonaux sans angles aigus ou saillants et des dor-toirs aux couchettes disposées en cercle selon les plans de l'architecte zurichois (période 1960-1980).

La plupart des cabanes du CAS sont faites en maçonnerie, quelques-unes en bois, les projets de constructions métalliques étant généralement refusés (bivouacs exceptés).

Les refuges récents ont des architectures plus variées : la cabane du Vélain (Valais, 1993) a la forme d'un losange ; celle de Saleina (Valais, 1997) est entièrement en bois (soubassement mis à part) ; le prolongement en béton brut de la cabane Britannia (Valais, 1997) contraste avec la partie ancienne en pierres de taille.



La cabane Es-cha (2 594 m, Grisons).

Marco Volken

propriétaire, il peut accueillir une douzaine de personnes. Quant au premier refuge du Cervin, il fut édifié en pierres sèches en 1868, sur l'arête du Hörnli. Adossé au rocher, à 3 843 mètres, il abrita notamment le célèbre alpiniste et écrivain Émile Javelle qui réussit en 1870 la quinzième ascension de la redoutable pyramide de Zermatt.

Citant un des architectes suisses des plus compétents en matière de refuges alpins, on peut rappeler que « l'un des objectifs que se fixa le CAS dès sa fondation était la construction de refuges ou plutôt, dans un premier temps, l'aménagement d'abris rudimentaires, destinés à faciliter la pratique de l'alpinisme et à encourager l'esprit d'aventure en montagne... Les premières mesures prises en matière de construction visaient à améliorer les places de bivouac des pionniers de l'alpinisme et à aménager quelques chalets d'alpage haut perchés. Puis on se mit à construire des refuges très simples, sur le modèle des constructions en bois. Peu après la décision d'ériger des refuges, le CAS fixait déjà les principes qui allaient servir de base pour toutes les cabanes du Club : ils concernaient le choix de l'emplacement, le terrain à bâtir et la sécurité par rapport aux avalanches et aux

### Répartition des cabanes dans les Alpes suisses

Alpes valaisannes et vaudoises	44
Alpes bernoises	32
Alpes centrales (Uri, Schwytz, Unterwald)	26
Alpes orientales (Glaris, St-Gall, Alpstein)	12
Alpes grisonnes	30
Alpes tessinoises	9

### Altitude des cabanes

Au-dessous de 2000 m	18
Entre 2000 et 2500 m	57
Entre 2500 et 3000 m	58
Entre 3000 et 3500 m	15
Au-dessus de 3500 m	4
Au-dessus de 4000 m	1

### Types de cabanes

Types de cabanes	Nombre de places
15 bivouacs ou petits refuges	de 8 à 125
47 cabanes	de 20 à 49
69 cabanes	de 50 à 90
22 cabanes	de 100 à 160



François Bonnet



François Bonnet



Marco Volken



Louis-Marie Masson

La grande période des bivouacs fixes fut les années 1960 et 1970. Si, dès sa fondation, le CAS avait admis comme principe d'aménager ou de construire au moins un refuge par année pour rendre tous les massifs alpins accessibles aux coureurs de sommets, son effort dans ce domaine se réduisit fortement à partir de 1945 pour se consacrer avant tout à l'agrandissement des refuges, à leur reconstruction, à l'aménagement de cuisines modernes, de réfectoires plus vastes, de dortoirs mieux partagés, de locaux sanitaires hygiéniques, d'installations diverses rendues nécessaires par la forte fréquentation des cabanes (éclairage, chauffage, amenée d'eau, garde-manger, etc.). Les deux dernières cabanes, édifiées dans des régions nouvelles furent celle de l'Almageller (2 894 m), construite au pied du Portjengrat (Vallée de Saas, Valais) en 1983 et celle du Monte Leone (2 848 m), dans la région du Simplon, achevée en 1990.

**Trois exemples de cabanes du CAS entièrement reconstruites ces dernières années.**

en haut (les deux photos) :

**La cabane Lämmern (2 504 m, région Gemmi, Alpes bernoises).**

Formes architecturales traditionnelles, avec, à l'arrière du bâtiment, un solide coin destiné à fendre l'éventuelle avalanche. Capteurs photovoltaïques en façade et thermiques sur le toit.

au milieu :

**Cabane Piansecco (1 980 m, Val Bedretto, Tessin).**

Réalisation cossue, à la limite supérieure des forêts.

en bas :

**Cabane du Vélan (2 570 m, Valais).**

Suite à l'incendie de l'ancienne cabane, un bâtiment de moellons traditionnel, la section genevoise, propriétaire, opta pour des formes et des matériaux futuristes qui ont enthousiasmé les uns et horrifié les autres...

### Évolution du nombre de cabanes

1 cabane	en 1863
47 cabanes	en 1897
70 cabanes	en 1911
106 cabanes	en 1927
138 cabanes	en 1946
153 cabanes	en 1998

Ce dernier tableau semble montrer que le CAS a peu construit de nouveaux refuges durant ces dernières cinquante années. Or, il n'en est rien : précisons tout d'abord que dix-huit refuges qui existaient encore en 1945 ont disparu de la liste du CAS (cabanes détruites, vendues ou ne portant plus le même nom). D'autre part, pendant cette même période, plus de cent quarante cabanes ou bivouacs ont été construits ou agrandis (la plupart entre 1970 et aujourd'hui). On ne compte que neuf refuges qui n'ont pas subi de transformations importantes pendant ce demi-siècle (dont deux cabanes édifiées à la fin du siècle passé et une peu après 1901). Le CAS estime que le nombre de refuges est désormais suffisant et qu'il faut renoncer à édifier de nouvelles cabanes ou de nouveaux bivouacs, voire de procéder à des agrandissements. En revanche, il admet la nécessité d'entreprendre d'importants travaux d'assainissement, notamment en ce qui concerne les eaux usées, les conditions d'hygiène, l'évacuation des déchets, le confort des gardiens qui, eux, s'efforceront de réserver le meilleur accueil possible et d'informer leurs hôtes sur la protection des sites, le respect de la faune et de la flore.

### Coût et financement des cabanes

En 1868 déjà, soit cinq ans après sa fondation, l'Assemblée des délégués du CAS décide que les cabanes seront gérées par les sections propriétaires avec l'assistance de la caisse centrale. Les principales subventions accordées par la caisse centrale s'élèvent actuellement à 40 % des frais



Cabane Carschina (2 236 m, Grisons). Quand le travail de l'architecte rappelle celui de la nature...

de construction ou d'agrandissement. En 1995, le montant voté par les délégués (2 500 000 F) était si élevé qu'il a fallu le répartir sur les deux années 1996 et 1997. La caisse centrale perçoit 4 F sur chaque nuitée passée en cabane. Les 300 000 nuitées enregistrées en moyenne et par année dans l'ensemble des refuges du CAS assurent donc un versement de 1 200 000 F à la caisse centrale. Les sections prennent à leur charge la part la plus importante du prix de revient de leurs cabanes, aidées parfois par quelques associations, mais aussi par des contributions personnelles de leurs membres. Si la plupart des sections sont propriétaires des terrains sur lesquels se situent leurs refuges, un nombre important d'entre elles n'ont obtenu des droits de superficie que pour un temps limité (généralement de 60 à 99 ans). Certaines autorités communales contestent la reconstruction d'une cabane du CAS, désireuses qu'elles soient d'établir leur propre refuge en lieu et place de celui du CAS. C'est ainsi que la cabane de Panossière, propriété de la section genevoise, n'a pu être reconstruite, après sa destruction par une avalanche en 1988, dans le massif des Combins où le CAS était présent depuis 1893.

### Le CAS : une entreprise d'hébergement

**152 cabanes**  
(refuge Solvay non compris)  
**ouvertes à tout le monde**  
**9 645 couchettes**  
**300 000 nuitées par an environ**  
**1 000 000 d'hôtes de jour par an environ**

### Répartition des cabanes selon les sections

**6 sections** sont propriétaires de **6 à 7 cabanes**  
**4 sections** sont propriétaires de **4 à 5 cabanes**  
**21 sections** sont propriétaires de **2 à 3 cabanes**  
**45 sections** sont propriétaires de **1 cabane**  
**33 sections** sans aucune cabane

Remarque : dans ces chiffres, il n'est pas tenu compte des cabanes privées des sections.

### Gardiens de cabane

Les gardiens sont engagés par les sections propriétaires avec lesquelles ils règlent toutes les questions relatives à l'exercice de leur fonction. Les conditions d'engagement sont évidemment différentes suivant la fréquentation et la situation du refuge. Plus d'un gardien d'une grande cabane est lié à la section propriétaire par un contrat d'affermage. Le Comité central veut se limiter à l'organisation de cours d'initiation pour améliorer l'accueil dans les cabanes et mieux définir la tâche des gardiens envers un public toujours plus exigeant. Loin de songer à former un syndicat, les gardiens discutent de leurs problèmes et défendent leurs intérêts au cours de la réunion annuelle de leur commission et chargent éventuel-

Année	Cabane	Nbre de places	Coût en F suisses	Coût par couchette
1863	Grünhorn	8	867	108
1964	Bächlital	44	191 358	4 350
1983	Almageller	81	694 000	8 568
1990	Monte Leone	36	710 000	19 722
1997	Saleina	48	1 250 000	26 041
1997	Britannia	134	3 150 000	23 507

lement leur président de présenter leurs vœux et doléances à l'Assemblée générale du CAS.

L'Assemblée des délégués du CAS, réunie le 13 juin 1998 à Berne, s'est penchée longuement sur le problème de ses refuges : infrastructure, modernisation, exploitation, financement, label de qualité, etc. Une commission *ad hoc* a présenté un rapport très détaillé dont le point principal est le financement des cabanes, qui pourraient être classées en trois catégories :

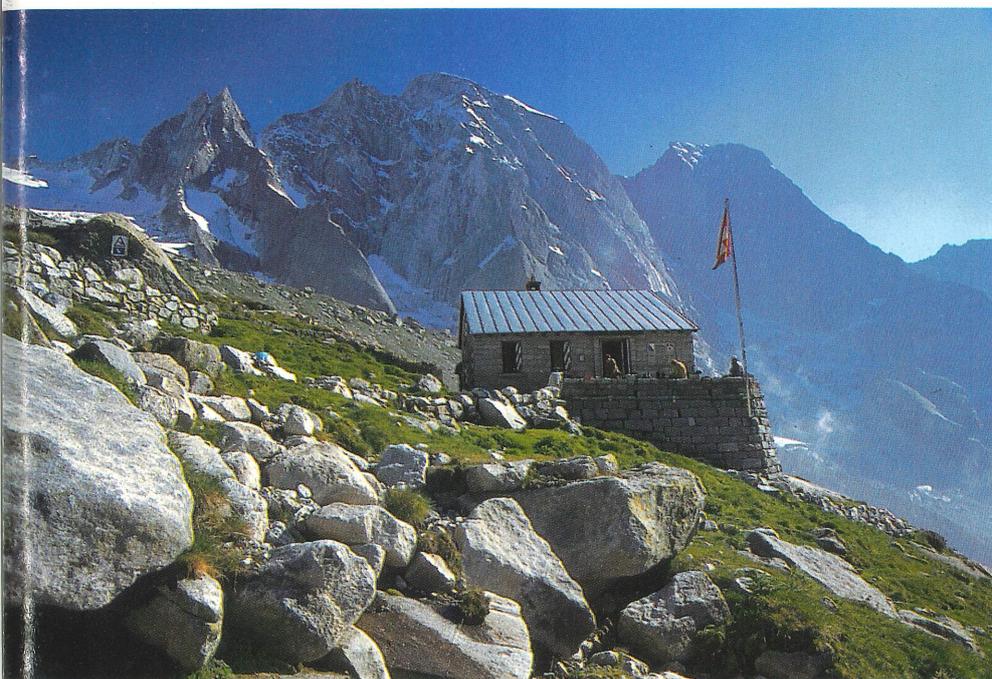
**a - Cabane confortable :** restauration, sanitaires, énergie. Gardien assurant la restauration en permanence. Toutefois, pas d'obligation absolue de consommer,

180 millions de francs suisses. Les seuls frais d'entretien (calculés à 3 %) s'élèvent théoriquement à 5,4 millions. La caisse centrale prenant à sa charge 40 % de cette somme doit ristourner aux sections 2,2 millions par année. Or, en ne prélevant actuellement que 4 F sur les taxes de nuitée, elle n'encaisse en moyenne que 1,2 million. Pour trouver le million qui fait défaut, il est proposé :

**Au plan des économies**

- De supprimer la péréquation des frais de gardiennage qui s'apparente à une distribution d'argent selon le principe de l'arrosoir.
- De limiter les subventions uniquement à l'hébergement (dortoirs, toilettes, etc.)

destinées à la caisse centrale pourraient être appliquées d'une manière forfaitaire dans le cadre des contrats de fermage. Vue la situation financière de la Confédération suisse, des cantons et des communes, le CAS, contrairement aux associations alpines des pays avoisinants, ne peut compter sur des contributions régulières des pouvoirs publics pour les cabanes. Il n'y tient guère, d'ailleurs, car l'aide de l'État limiterait sensiblement sa liberté d'action dans un domaine qu'il désire garder en mains. En revanche, le sponsoring devrait être autorisé dans le domaine des cabanes. À l'avenir, le CAS va chercher à développer non plus la quantité, mais la qualité de ses refuges : aménagement intérieur plus fonctionnel, déchets triés et redescendus dans la vallée, W.-C. secs dont les conteneurs sont évacués par hélicoptère, éclairage grâce à l'énergie solaire. Il devra prendre en charge la formation de gardiens compétents et avenants. Si l'objectif principal d'un refuge de haute montagne est d'offrir aux grimpeurs une base de départ pour les sommets, il ne faut pas sous-estimer l'importance qu'il représente pour des randonneurs, toujours plus nombreux (familles, seniors du CAS, enfants en excursions scolaires, etc.) qui apprécient l'accueil chaleureux d'un refuge de montagne édifié au milieu de la nature impressionnante et revivifiante du monde alpin. ■



Marco Volken

La cabane Sciora (2 118 m, Grisons).

eau chaude à disposition. Préparation de repas individuels dans un éventuel local d'hiver contre paiement pour le combustible et l'évacuation des déchets.

**b - Cabane simple :** gardée périodiquement, infrastructure réduite, possibilité illimitée pour le ravitaillement autonome.

**c - Abri simple :** refuge ou bivouac fixe sans infrastructure.

**Équilibre budgétaire**

Le compte des cabanes étant largement déficitaire depuis quelques années, le CAS doit pratiquer d'une part des économies et trouver d'autre part de nouvelles recettes. La valeur d'inventaire des cabanes est estimée à environ

pour les cabanes dont les sections n'ont pas opté pour le système de l'affermage.

**Au plan des recettes**

- De porter de 4 à 5 F la taxe de nuitée due à la caisse centrale.
- D'introduire une cotisation de solidarité de 1 à 3 F pour tous les membres du CAS, voire de 3 à 5 F pour les membres de sections sans cabane.
- De fixer des loyers d'affermage.
- De prélever éventuellement une taxe de passage minime, exigible des hôtes d'un jour qui peuvent s'abriter, se reposer dans un refuge et en utiliser les infrastructures. Les majorations sur les consommations ne profitent actuellement qu'aux gardiens ou aux sections. Les taxes de jour

**Deux ouvrages récents sur les refuges des Alpes suisses**

**Willy Furter :** *Le Grand Livre des cabanes* reproduit en couleurs toutes les cabanes du CAS ainsi que les huit refuges des clubs alpins académiques de Genève, Berne, Bâle et Zurich. De petites cartes en relief précisent la situation des cabanes. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, on trouve des indications sur la date de chaque construction et agrandissement, le nombre de couchettes, les périodes de gardiennage, les chemins d'accès, les principales ascensions et traversées. Album de photographies originales (format : 25 cm x 25 cm), édité par la section UTO du CAS, Zurich 1996.

**Cabanes des Alpes :** un guide condensé qui présente non seulement les cabanes du CAS, mais de nombreux autres refuges et auberges d'altitude. On y trouve pas moins de 270 cabanes avec photos en couleurs, cartes synoptiques, chemins d'accès, numéros de téléphone, nombre de couchettes, périodes de gardiennage, possibilités de restauration, références aux cartes topographiques, etc. Explications données par des symboles (pictogrammes). Format de poche (12 cm x 12 cm), 335 pages. Éditions du CAS, 1998.

Une nouvelle édition du guide *Liste des cabanes et refuges suisses* d'A. et H. Nideröst est parue cet été. A. et H. Nideröst, Herrlimatt 7, 5040 Schöftland.